



La Feuille du Chêne

Mars 2022 N°6 Bulletin d'informations municipales

Chers Saint Andréens, chères Saint Andréennes, chers amis,,

Voilà deux ans que notre vie est rythmée par les à-coups et les effets néfastes de la Covid 19: il ne s'agit pas seulement d'une crise sanitaire.

La pandémie a aussi généré une crise de lien social et exacerbé les tensions entre les personnes, notamment autour de la vaccination.

Malgré ces périodes très compliquées, le Conseil Municipal œuvre sur plusieurs dossiers d'amélioration des infrastructures des locaux communaux (école,, foyer communal principalement)

Après l'épidémie de ce dernier variant, l'amélioration en vue laisse présager une possible reprise des activités festives pour 2022.

Les associations devraient pouvoir reprendre leurs animations indispensables au maintien du lien entre les habitants, tels le Feu de la St Jean avec spectacle musical, journée sportive du 14 juillet, animation autour des plantes, quel que soit l'organisateur.

Saluons le Comité des Fêtes qui fédère beaucoup d'énergie dans l'organisation des événements qu'il met en place.

Réjouissons nous également de notre village et de son Bistrot Restaurant qui propose des produits régionaux et locaux de grande qualité. Nous vous rappelons que vous pouvez y trouver une épicerie et un dépôt de pain.

Généralement, le Bistrot propose une soirée à thème mensuelle.

Enfin, je vous rappelle que 2022 reste une année importante pour notre démocratie nationale.

Les élections présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril 2022, suivies des élections législatives les 12 et 19 juin 2022.

Je garde confiance de voir les prochains mois de 2022 plein d'espoir et de convivialité retrouvée.



David Castets

Permanences Mairie :

Le secrétariat est ouvert au public :

mardi **de 9 h à 12 h** - vendredi **de 14 h à 17 h**

Pour tout rendez vous en dehors des permanences, contactez le Maire ou ses Adjoints

Au sommaire de ce numéro

- Le mot du maire
- Un mot sur notre village
- La Forêt
- Elections
- Chemins ruraux
- Recensement militaire
- Urbanisme
- Transport
- Infos pratiques



La cabane du foot de l'époque, située sur la route de Canterenard

LE VILLAGE DE SAINT ANDRE

Le Foot a occupé une grande place dans la vie du village depuis les années 1940.

La cabane du foot a été utilisée jusque dans les années 1950. Elle servait de vestiaires aux équipes.

Le Terrain de foot a été mis en place sous le mandat de Bertrand Danos, maire de St André de 1947 à 1959



Championnat de foot entre Boulogne et St André



Qui
nous
reconnait ?

LA FORET

Force est de constater, en se promenant dans notre forêt qu'elle change de visage. En effet une partie de la forêt, appartenant à un propriétaire privé, suit un plan de gestion qui a été validé par des organismes d'état, le CRPF, mais qui choque les riverains qui se promènent et qui entendent les machines œuvrer 24h/24.

Pour cette raison, une marche a été organisée sur le chemin communal de La Verrerie en décembre, pour constater et réfléchir sur « comment arrêter le saccage »

Des habitants des communes concernées ont choisi de réagir et ont contacté des élus à différents niveaux pour les sensibiliser sur le devenir de la biodiversité et de l'équilibre environnemental. Rappelons que depuis 1988, l'ensemble de ce massif forestier est inscrit comme **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF de type 1)**.

De plus les coupes rases déjà effectuées dégradent profondément l'esthétique de notre forêt.

Une réunion publique s'est tenue jeudi 10 février à Fabas. Il a été annoncé un arrêt des coupes rases et l'ajout d'un avenant au Plan de gestion Simple qui reverrait la façon de gérer la forêt



ELECTIONS

La procédure pour les demandes de procuration change.

Maprocuration est un nouveau service développé par le ministère de l'Intérieur.

Maprocuration (Service en ligne)

Vous permet de désigner un électeur chargé de voter à votre place pour une élection ou un référendum :

1. Vous devez vous identifier avec France Connect : Connexion avec l'identifiant et le mot de passe de l'un des comptes suivants : Impots.gouv, Ameli, Identitenumérique (laposte), Mobileconnectetmoi.fr, MSA ou Alicem et indiquer une adresse mail.

2. Vous recevrez ensuite un mail indiquant le numéro de votre demande. Vous devrez alors vous **rendre en personne avec votre pièce d'identité** dans un commissariat (où qu'il soit) ou une gendarmerie (où qu'elle soit) ou votre consulat ou ambassade. Vous recevrez ensuite un mail contenant le récépissé de votre demande de procuration, puis un mail confirmant la validité (ou l'invalidité) de votre procuration.

<https://www.maprocuration.gouv.fr/>

Ce qui change pour l'électeur à compter du 1er janvier 2022 :

À compter du 1^{er} janvier 2022, un électeur inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une commune B.

Cette nouvelle faculté, offerte à n'importe quel électeur, est l'occasion de simplifier les modalités de gestion des procurations par les communes et d'offrir de nouveaux services aux électeurs.

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement doit être effectué auprès de la mairie de votre lieu de domicile, soit par déplacement soit, lorsque la mairie

le propose, par téléprocédure via le portail internet service-public.fr, [service « RCO »](#)

Il est **OBLIGATOIRE** pour tous les Français (garçons et filles) **entre la date du 16^{ème} anniversaire et la fin du troisième mois** suivant, avec possibilité de régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Pour accomplir cette démarche, vous devez vous munir de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport en cours de validité ainsi que du livret de famille sur lequel vous apparaissez.

Nombre de procurations à compter du 1^{er} janvier 2022

Pour les futures élections, et en particulier les élections présidentielles et législatives de 2022, la règle de droit commun suivante s'applique : un mandataire ne peut détenir qu'une procuration établie en France. Le rehaussement du plafond de procurations par mandataire prévu pour les élections départementales et régionales constituait une mesure dérogatoire et temporaire qui n'est pas reconduite

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales

- jusqu'au 2 mars 2022, en ligne, pour les présidentielles,
- jusqu'au 4 mars 2022 pour les présidentielles, en mairie,

Un nouveau document Cerfa est disponible sur

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>
Un formulaire est aussi disponible sur place à la gendarmerie

L'EAU

Le règlement du service Eau Potable a été modifié le 29 janvier 2022 par le Comité Syndical du Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save.

Il est consultable : <https://www.eau-barousse.com/4695-reglement-de-service.html>.

Aussi le tarif abonnement augmente de 1 € en 2022 et le m3 d'eau passe de 1.17€ à 1.20 €.

CHEMINS RURAUX

Rappel de la procédure concernant les dégradations des chemins ruraux. Les usagers sont tenus de faire une utilisation normale des voies communales et chemins ruraux, faute de quoi, une participation aux frais de réfection sera engagé en vertu de l'article AL 141-9 du code de la voie routière qui prévoit que «toutes les fois qu'une voie communale entretenue à l'état de viabilité est habituellement ou temporairement soit empruntée par des véhicules dont la circulation entraîne des détériorations anormales, soit dégradée par des exploitation de mines, de forêt, de carrière ou toute autre entreprise, il peut être imposé aux entrepreneurs, ou propriétaires des contributions spéciales dont la quotité est proportionné à la dégradation causée.

Ces contributions peuvent être acquittées en argent ou en prestation en nature et faire l'objet d'un abonnement.

A défaut d'accord amiable, elles sont fixées annuellement sur la demande des communes par les tribunaux administratifs, après expertises et recouvrées comme en matière d'impôts directs.

L'article 161-8 du code rural rend les dispositions précitées, applicables aux chemins ruraux.

URBANISME

La loi ELAN en matière d'urbanisme: points essentiels à savoir

La loi Evolution du logement et aménagement numérique (ELAN) a pris du temps pour être mise en vigueur. Présentée au Conseil des ministres le 4 avril 2018, votée par le Parlement et publiée dans le Journal officiel le 24 novembre 2018, elle insiste sur la simplification des règles d'urbanisme. Les dispositions ainsi prises visent à accélérer les procédures de construction de logement

**notamment l'obtention
d'un permis de
construire,
mais aussi pour les
déclarations
de travaux et certificat
d'urbanisme**

Le parcours d'une demande d'autorisation d'urbanisme



<https://www.commingespyrenees.fr/les-projets/pole-ads/>

TRANSPORT

La Haute-Garonne rejoint le service public des transports liO au 1er janvier 2022. L'arrivée de la Haute-Garonne signe l'achèvement du transfert de la compétence des départements à la Région, pour un réseau liO à gestion régionale unique désormais.

Qu'est-ce que cela change pour les usagers des lignes régulières et des transports scolaires du réseau liO en Haute-Garonne ?

Cinq ans après la mise en application de la loi NOTRe qui actait le transfert de la compétence des transports scolaires et interurbains aux Régions, c'est maintenant le réseau de la Haute-Garonne (ex réseau Arc-en-ciel) qui rejoint la Région et son réseau LiO au 1^{er} janvier 2022

Jusqu'ici cette compétence était déléguée au Département de Haute-Garonne afin de faciliter le transfert de ce réseau de 55 lignes d'autocars (hors réseau Tisséo).

Ce transfert effectif de compétence se fait dans la continuité des actions menées en partenariat entre la Région Occitanie et le Département de la Haute-Garonne. Aucun changement de tarification, ni de modalité d'accès aux transports ne sera appliqué. Il s'agit d'assurer la continuité de service pour les familles et les usagers.

Pour les familles : la continuité de service du transport scolaire

A partir du 1er janvier 2022, c'est la Région Occitanie qui aura la charge de l'organisation des transports scolaires non urbains (hors Tisséo) en Haute-Garonne.

A ce titre, les agents régionaux seront vos interlocuteurs privilégiés pour suivre vos dossiers d'adhésion au service de transport scolaire pour l'année en cours.

TRANSPORTS SCOLAIRES EN HAUTE-GARONNE

Le Service Régional des Mobilités de La Haute Garonne 0800703031 (numéro vert) de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h00

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE : 05 61 98 96 77 mairie.standre31420@orange.fr

David CASTETS : Maire : 06 31 02 29 37- davidcastets@live.fr

Eliane RAULET: 1ère Adjointe 06 70 35 17 75 -

eliane.raulet@wanadoo.fr

Michel BORALI: 2ème Adjoint : 06 83 30 36 26 -

michel.borali@orange.fr

André FORT : 3ème Adjoint 06 77 66 46 60

SAMU : 15

POLICE-GENDARMERIE : 17

SAPEURS POMPIERS : 18

URGENCES POUR SOURDS/MALVOYANTS : 114



LA POSTE

Découvrez les offres France Services à La Poste d'Aurignac

Place du foirail 31420 Aurignac Tél 05 61 90 85 70

Email : msap.aurignac@laposte.fr

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, vendredi 9:00 - 12:00 / 13:30-16:30 Samedi 09:00 - 12:00

France Services permet des démarches administratives simplifiées mais aussi un service de meilleure qualité assuré par au moins deux agents d'accueil, un accès en libre-service à du matériel numérique et un accompagnement dans les déclarations, la constitution de dossiers, ou l'utilisation des outils informatiques.

DEFIBRILLATEUR

Un défibrillateur est installé sous le porche de l'Eglise.

Cet appareil permet une intervention de premier secours sur des victimes d'accident cardiaque. Pour avoir une chance de sauver une personne victime d'un arrêt cardiaque il faut intervenir dans les cinq à sept minutes. Chaque minute qui passe signifie 10% de chance de survie en moins. En France où 40 à 60000 personnes décèdent chaque année des suites d'un arrêt cardiaque, le taux de survie est de 2 à 4%